

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION EN DATE DU 5/02/2008 PORTANT MISE A
DISPOSITION AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

DU LOCAL ANNEXE A L'ECOLE DE MUSIQUE

CHAURAY

Entre les soussignés :

La Commune de Chauray représentée par son Maire en exercice, M. Jacques BROSSARD, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération en date du 21 novembre 2013,

Et

La Communauté d'Agglomération de Niort, représentée par sa Présidente en exercice, Madame Geneviève GAILLARD, agissant en vertu d'une délibération en date du 16 décembre 2013 ;

OBJET : Prorogation de la mise à disposition du local annexe à l'école de musique situé 15 rue des Artisans à Chauray, dans l'attente de la mise en œuvre des nouvelles conventions de financement de l'investissement et du fonctionnement des locaux à usage partagé dans le cadre du dossier de mise aux normes des équipements déclarés d'intérêt communautaire.

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Article 7 – Durée et reconduction :

L'article 7 est complété comme suit :

« La présente convention est prorogée pour une durée d'un an ».

Toutes les autres dispositions de la convention initiale restent inchangées.

Fait à Niort, le 26 DEC. 2013

Pour la Communauté d'Agglomération
de Niort

Le Vice-Président délégué,

M. Gérard GIBAULT

Pour la Commune de
Chauray

Le Maire,
Jacques BROSSARD



Accusé de réception en préfecture
079-247900806*20131226-c55-12-2013-2-CC
Date de télétransmission : 27/12/2013
Date de réception préfecture : 27/12/2013